

COMMUNE DE VERNOU-SUR-BRENNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vernou-sur-Brenne, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur HUREL Jean, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

M. Jean HUREL, M. Claude CHESNEAU, Mme Mireille ROMAIN, M. Claude ROUVRE, Mme Pascale DEVALLEE, M. Franck MAZET, M. Jackie BLATEAU, M. Joël THOMAZO, Mme Claude FERRAND, M. Philippe KNEUBUHLER (arrivé à 20 h 15), Mme Patricia HUBERT (présente de 20 h à 21h30), Mme Marie-Claude BONZON, M. Michel LEBREC, M. Eric CHENE, M. Sébastien BONZON

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme Patricia HUBERT a donné pouvoir à Mme Marie-Claude BONZON à partir de 21 h 30.
Mme Florence LEZEAU a donné pouvoir à Mme Claude FERRAND
M. Eric HALLAY a donné pouvoir à M. Claude ROUVRE
Mme Muriel DUFRESNE a donné pouvoir à M. Michel LEBREC
Mme Laure BOUTELOUP a donné pouvoir à M. Jean HUREL
Mme Ingrid PETRUS a donné pouvoir à M. Eric CHENE

Etaient absents excusés :

M. Didier SORNAIS
Mme Blandine ROBICHON

Etaient absents non excusés : néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Claude FERRAND** a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Signature

Approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet 2019 : aucune observation n'étant émise, le compte rendu du précédent conseil municipal est adopté.

Signature

- 1. - 19 H 30** - Présentation de la méthode de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) par la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées et par l'Agence ATU en vue de lancer le PLUi et de valider la convention d'études et la charte de gouvernance.

RAPPORT COMMISSIONS COMMUNALES

- **URBANISME** : Mr HUREL, Rapporteur de la Commission, donne le compte-rendu de la dernière commission d'urbanisme du 11 septembre 2019 notamment en ce qui concerne les permis de construire, les certificats d'urbanisme et déclarations préalables.
- **SPORTS** : Mr MAZET, Rapporteur de la Commission du 30 août 2019, informe d'une modification du planning du gymnase (USV) du refus d'un créneau supplémentaire pour la section Handball sachant que les créneaux du samedi sont réservés aux compétitions.
Le forum des Associations qui s'est tenu dans la salle des fêtes a rencontré un franc succès. Une réunion sera prévue pour faire un débriefing de cette journée.

Signature

DELIBERATIONS :

40 – 2019 - MOTION POUR LE MAINTIEN DES TRÉSORERIES DE PROXIMITÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, selon les informations données par le Trésorier Principal de la Commune, une réorganisation des Trésoreries Départementales est envisagée conduisant à la fermeture de nombreuses trésoreries et le rattachement de la Commune à la Trésorerie de Chinon,

Considérant que cette réorganisation est en totale contradiction avec les demandes répétées des élus et de la population notamment lors du « grand débat » pour maintenir la proximité des services publics,

Considérant que cette fermeture entraînerait un transfert de charges déguisé aux communes qui devront supporter seules la charge des coûts induits par la distance importante entre la Commune et la Trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Article 1 : s'oppose fermement à toute fermeture des Trésoreries du département d'Indre-et-Loire,
- Article 2 : demande qu'une véritable concertation soit mis en place entre la Direction des Finances publiques, les agents des Finances Publiques et les Collectivités pour élaborer ensemble les améliorations du service public,
- Article 3 : dit que la copie de la présente motion sera transmise à :
 - ✓ Madame la Préfète d'Indre-et-Loire
 - ✓ Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs d'Indre-et-Loire
 - ✓ Monsieur le Président du Conseil Départemental
 - ✓ Monsieur le Président de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire
 - ✓ Monsieur le Président de l'Association des Petites Villes de France
 - ✓ Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.

41 – 2019 - RÉPARTITION DES CREDITS LECOTTÉ

Dans le cadre des placements du legs Lecotté, les intérêts perçus s'élèvent à 2 808,29 € à répartir entre les écoles, Vernou en Harmonie et la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

- **décide** de répartir les intérêts comme suit :

Ecole Primaire Roger Lecotté	= 624,07 €
Ecole Maternelle Roger Lecotté	= 312,04 €
Vernou en Harmonie	= 936,09 €
Commune de Vernou	= 936,09 €

42 – 2019 - VENTE DE MATÉRIELS (piano de cuisine, vieilles tables d'école et tables)

Madame DEVALLEE propose de mettre en vente divers matériels stockés dans la cave de l'Ecole de Cousse se décomposant comme suit :

- ✓ un piano de cuisine pour un prix de vente de 200 €
- ✓ vieilles tables d'école en tube pour un prix de vente unitaire de 15 €
- ✓ 13 petites tables d'école pour un prix de vente unitaire de 5 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **approuve** la vente dudit matériel,
- ⇒ **accepte** les prix de vente proposés sachant que la recette de ces ventes sera répartie entre les deux écoles en fonction du nombre de classe (même répartition que les intérêts Lecotté)
- ⇒ **donne tous pouvoirs** à M. le Maire pour signer tous documents facilitant la vente de ce matériel.

43 – 2019 - TRAVAUX SUR LES RESEAUX DU PASSAGE DE QUICAMPOIX ET HAMEAU DE LA FONTAINE BRETON GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA MAIRIE DE VERNOU-SUR-BRENNE ET LE SIAEP DE VOUVRAY / VERNOU

Monsieur le Maire informe que la Mairie a décidé de procéder à des travaux d'assainissement sur le passage « Quincampoix » et le hameau de « La Fontaine Breton ».

Il rappelle que le SIAEP de Vouvray / Vernou a été sollicité pour les travaux d'adduction d'eau potable et la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées pour les travaux d'éclairage public.

Le groupement de commandes permet de réaliser les tranchées techniques et de coordonner l'ensemble des travaux relevant des différents donneurs d'ordre.

Vu le code de la commande publique et notamment son article R 2123-1 autorisant le recours à la procédure adaptée pour les marchés inférieurs à 5 225 000 € H.T.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2113-7 relatifs à la contribution des groupements de commandes,

Considérant que les trois maîtres d'ouvrage se sont rapprochés et souhaitent constituer un groupement de commandes dans le but de bénéficier de conditions économiques favorables et coordonner les travaux de réseaux techniques sur le « Passage Quincampoix » et le hameau de « La Fontaine Breton »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **décide** d'adhérer au groupement de commandes relatif aux travaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public dans les lieux ci-dessus indiqués.

⇒ **désigne** la commune de Vernou-sur-Brenne coordinateur du groupement de commandes.

⇒ **approuve** la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

⇒ **autorise** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

44 – 2019 - VIREMENT DE CREDITS

Afin d'assurer le règlement d'opérations bancaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **approuve** les modifications budgétaires ci-après à inscrire dans le budget 2019 :

● du compte 2315-271 : création Parking Relai	- 10 000 €
● au compte 2315-239 : travaux neufs voirie	+ 10 000 €
● du compte 2315-269 : voie piétonne rue du Prof. Debré	- 5 100 €
● au compte 2313-242 : travaux bâtiments divers	+ 5 100 €
● du compte 2315-271 : création Parking Relai	- 10 000 €
● au compte 2313-270 : travaux restauration église	+ 10 000 €

⇒ **donne tous pouvoirs** à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à ces virements de crédits.

45 – 2019 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-1 ;

Sur le rapport de Mme DEVALLEE Pascale et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** la création à compter du 17 septembre 2019 d'un emploi de surveillante interclasse contractuel relevant de la catégorie C à temps non complet à raison de 8/35ème par semaine scolaire pour exercer les missions de surveillante interclasse.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une période maximum de 3 ans en raison de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle auprès des enfants ou d'un diplôme lié à l'enfance et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à l'indice brut 354 de la catégorie C.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

46 – 2019 - DÉNOMINATION DE LA « PLACE D'ÉTREILLERS »

Monsieur le Maire informe de la venue d'une délégation de la commune d'Étreillers (Aisne) conduite par le Maire et une partie de son Conseil Municipal.

Afin d'honorer cette venue, M. le Maire propose de baptiser un lieu de la commune du nom de sa filleule de guerre afin de pérenniser les liens tissés par les prédécesseurs quand, le 18 août 1919, Vernou acceptait de prendre une commune martyre de l'Aisne comme filleule pour l'aider à se reconstruire et à redevenir un village à part entière.

Il est donc proposé d'officialiser la « Place d'Étreillers » à l'emplacement de la place bordant la rue du 8 mai communément appelée du même nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve de baptiser ladite place « Place d'Étreillers » marquant ainsi l'histoire des deux communes marraine et filleule,
- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

DIVERS :

- 1) La course Paris-Tours aura lieu le dimanche 13 octobre 2019 – même parcours que l'an dernier.
- 2) Inauguration de la place d'Étreillers : aura lieu le 21 septembre 2019 à 15 heures.
20 personnes d'Étreillers dont M. le Maire vont passer le week-end à Vernou (inauguration à 15 h, vin d'honneur, visite cave chez M. Eric Hallay, puis à 20 h dîner à l'Auberge de la Brenne). Le dimanche 22 septembre à 9h30 – visite du Clos Lucé puis repas à 12 h au restaurant du Clos Lucé.
- 3) Courrier à l'Association « En AC'corps »
Suite à l'initiative de Mme Carole Pellau, Présidente de l'Association, de confectionner et de faire don à la commune de nouveaux rideaux de scène pour la salle des fêtes en harmonie avec la peinture refaite récemment, le Conseil Municipal tient à remercier celle-ci pour tout le travail effectué.
Cette dernière a demandé un créneau supplémentaire à la salle des fêtes qui lui a été accordé à compter de septembre 2019.

୧୩.୧୦.୨୦୧୯

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Prochain conseil municipal : le 4 novembre 2019 à 20 H